

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Kremlin-Bicetre, le 18 février 2022

Réunion publique sur le projet de construction d'un établissement pénitentiaire au Muy

Dans le cadre de la concertation publique en cours, l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) invite les habitants du Muy et des communes voisines des Arcs-sur-Argens et de Draguignan à s'exprimer au cours d'une réunion publique sur le projet de construction d'un établissement pénitentiaire au Muy, qui se tiendra le :

**Mardi 22 février 2022, de 18h30 à 20h30
à la salle polyvalente du Muy, située Avenue Sainte-Anne.**

Pour permettre la participation du plus grand nombre, cette réunion sera également retransmise en streaming sur le site internet de la concertation (www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr) ainsi que sur celui de l'APIJ (www.apij.justice.fr).

Porté par l'APIJ pour le compte du ministère de la Justice, le projet consiste à créer un nouvel établissement pénitentiaire de 650 places à l'ouest de la ville du Muy, sur le site dit du « Collet Redon ». Conformément au code de l'environnement et au code de l'urbanisme, l'APIJ associe pleinement le public au projet.

Cette concertation est placée sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP) qui a nommé Mme Zita ETOUNDI pour veiller à son bon déroulement.

S'informer, s'exprimer sur le projet

La concertation publique relative à ce projet de construction a démarré le 21 janvier et se poursuivra jusqu'au 4 mars 2022 inclus.

Jusqu'à cette date, toute personne qui le souhaite peut s'informer au moyen d'un dossier de concertation du projet, ainsi qu'un dépliant synthétique, disponibles :

- auprès de la préfecture du Var (Toulon), de la sous-préfecture de Draguignan et des mairies du Muy, des Arcs-sur-Argens et de Draguignan
- téléchargeables sur le site internet du projet : www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr ainsi que sur le site de la préfecture du Var www.var.gouv.fr.

Plusieurs moyens d'expression sont également mis à la disposition du public :

- Un registre dématérialisé permettant le dépôt de contribution sur le site internet du projet : www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr
- Des registres publics disponibles à la préfecture du Var, à la sous-préfecture de Draguignan et dans les mairies du Muy, des Arcs-sur-Argens et de Draguignan, aux horaires d'ouvertures des institutions.
- La transmission de courrier au maître d'ouvrage
Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) :
Service Foncier et Urbanisme - Établissement pénitentiaire du Muy - Concertation préalable – Immeuble Okabé – 67, avenue de Fontainebleau – 94270 Le Kremlin Bicêtre.
- La transmission d'avis ou questions à la garante :
 - Par voie dématérialisée (zita.etoundi@garant-cndp.fr)
 - ou par voie postale :
*Commission nationale du débat public –
A l'attention de Mme Zita Etoundi, garante - 244 boulevard Saint-Germain 75007 Paris.*

CONTACT PRESSE : Marion MORAES, Responsable Communication APIJ
Tél : 01 88 28 89 16 / 06 48 16 24 73 – E-mail : marion.moraes@apij-justice.fr

Le programme immobilier pénitentiaire : un engagement de l'État

Annoncé en 2018 par l'État, le programme immobilier pénitentiaire prévoit la création, à l'horizon 2027, de 15 000 nouvelles places sur le territoire.

Pour accroître de 15 000 places la capacité actuelle, ce sont au total 18 000 places qui seront construites, permettant ainsi de fermer certains établissements qui ne sont plus adaptés.

Avec 60 800 places existantes pour près de 63 000 détenus, la France souffre d'une surpopulation carcérale régulière à laquelle ce programme entend répondre.